

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 6 Germinal, an V.

(Dimanche 26 Mars 1797.)

Attaque d'un poste autrichien dans le Tyrol. — Révolte des paysans de Macerata, dans l'état ecclésiastique. — Offre faite aux Français par le duc de Modène, pour rentrer en possession de son duché. — Détails sur les mouvemens des troupes françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Victoire éclatante remportée par l'armée d'Italie. — Réflexions sur l'arrêt du directoire qui a cassé le jugement du tribunal de cassation.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TYROL,

D'Inspruck, le 1^{er} mars.

Les français n'ont pas évacué Trente comme le bruit en avoit couru. Le 24 février ils attaquèrent nos défenseurs sur trois points, dans leurs positions près de Teutschclimetz, espérant s'emparer du poste important de Salsurn & de s'y fortifier avant l'arrivée de nos renforts; mais ils furent repoussés avec beaucoup de perte. Les autrichiens réunis à nos arquebusiers, poursuivirent l'ennemi dans sa fuite; celui-ci s'étant réfugié dans ses retranchemens de Monte-Corona, ils attaquèrent à leur tour, & après un combat très-vif, ils réussirent à se rendre maîtres de ce poste avantageux.

Les renforts arrivent de tous côtés; la route d'Inspruck à Brixen est couverte de troupes.

ITALIE.

De Bologne, le 6 mars.

A Macerata, les paysans qui avoient été désarmés à l'arrivée des Français, s'étoient flattés que les armes leur seroient rendues après que les conditions de la paix auroient été remplies; mais voyant qu'on les envoyoit hors du pays, ils portèrent leurs plaintes au commandant français. Celui-ci ne leur donna que de belles paroles, & continua à faire partir pour Bologne des charriots chargés d'armes. Alors ils s'attrouperent, attaquèrent les corps-de-garde français, s'en emparèrent, après avoir tués plusieurs officiers & blessé le commandant. Le général Buonaparte a envoyé un détachement à Macerata pour mettre les paysans à la raison.

On mande de Venise que le duc de Modène a offert 25 millions de livres aux Français pour recouvrer son duché. On ajoute que le gouvernement vénitien propose aussi de donner quelques millions si on veut le dispenser de rendre compte des fonds que les princes émigrés ont à Venise.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 19 mars.

Le prince Repnin, gouverneur de Lithuanie, vient de

notifier à la noblesse de cette province Russe le couronnement de l'empereur, qui doit se faire à Moscou le mois prochain, en l'invitant à nommer dans son sein sept députés pour aller assister à cette cérémonie.

On assure que Paul I^{er} vient de faire intimier au fameux comte Orlof l'ordre de quitter sur-le-champ la Russie. On prétend que sa disgrâce a pour cause quelques discours d'improbation sur la conduite politique qu'a tenue jusqu'ici le nouveau Czar.

S U I S S E.

De Zurich, le 14 mars.

L'affaire de Lugano est terminée: s'il reste quelques intérêts mercantiles à ménager en faveur du canton d'Uri, ce sera l'objet d'une négociation particulière. D'ailleurs on ne peut douter que les explications qui ont été données n'aient entièrement satisfait le directoire de France, quant à l'objet des plaintes des généraux.

De Geneve, le 15 mars.

Les conseils des prévenus ont expliqué leur première déclaration, & se retranchent à demander la suppression de quelques mesures particulières de vigilance à l'hôtel-de-ville: mais ils paroissent sentir eux-mêmes que ces frivoles moyens ne servent pas leur cause. La procédure continue, & le public y prend un grand intérêt.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 mars.

Les papiers publics ont souvent parlé de M. Thelwal, qui, après avoir professé publiquement à Londres les principes de Thomas Payno, sur les droits de l'homme & l'égalité absolue de tous les membres de la société, va aussi dans les provinces, rassemblant le peuple des villes & des villages, & prêchant en plein air sa doctrine révolutionnaire. Il étoit le 6 de ce mois à Derby, où il avoit rassemblé un très-grand nombre d'auditeurs pour entendre ses leçons politiques. Une multitude d'autres individus, peu curieux de cette nouvelle doctrine, se réunirent autour de l'orateur avec des tambours, des cors & d'autres instrumens dont ils se mettoient à jouer dès que le professeur ouvroit la bouche pour parler. Cette scène, après avoir pendant quelque tems excité le rire

d'une partie de l'autre & une grande colère dans le reste, finit par devenir très-sérieuse. Les esprits s'étant échauffés, on s'arma de pierres & de bâtons; plusieurs personnes furent blessées, & l'orateur lui-même fut menacé; mais il ne perdit pas contenance: il tira de sa poche un pistolet, & menaça de brûler la cervelle au premier qui voudroit lui faire quelque violence. Sa fermeté en imposa, & on le laissa partir sans lui faire aucun mal.

Le lord Orford vient de mourir, laissant une fortune immense; il a fait pour plus de 600 mille liv. tournois de legs à ses amis.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2 germinal.

Les lettres de Coblenz marquent que tout est en mouvement dans les environs de cette ville, & que l'on s'attend d'un instant à l'autre aux opérations les plus importantes. Les défenses les plus sévères sont faites de la part des généraux autrichiens, ainsi que des français, de commander d'une rive à l'autre, même par lettres. La forteresse d'Erhebreistein vient d'être mise en état de siège. Le général Kray occupe le camp de Bondorf avec un corps d'armée considérable. Les Autrichiens travaillent nuit & jour aux retranchemens derrière la Sieg & la Lahn, ainsi qu'à Weilbourg. Toutes les troupes ennemies sont continuellement sur le qui vive le long de la rive droite. Au reste, l'armée impériale du Bas-Rhin, commandée par le général Werneck, s'augmente chaque jour considérablement; il vient encore d'y arriver 7 à 8 mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, qui s'avancent en ce moment sur la Sieg. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent que le général Mack est attendu d'un instant à l'autre sur le Rhin.

Le général Hoche a les pouvoirs les plus étendus du gouvernement pour l'administration civile des pays conquis situés entre la Moselle & le Rhin. Nous avons déjà parlé des arrangemens pris pour l'administration des provinces prussiennes de la rive gauche du Rhin; aujourd'hui le général Hoche vient de prendre un nouvel arrêté qui dissout toutes les administrations françaises des pays conquis, & rétablit à leur place, à compter du premier germinal, les anciennes régences & magistratures. Il est difficile de dépeindre les transports de joie que ces changemens ont excités dans l'âme des habitans des électors ecclésiastiques, qui regardent le général Hoche comme leur libérateur. Ces infortunés commencent à respirer; en effet, jamais nul pays n'a été aussi horriblement vexé. Ceci prouve que ces bons Allemands ne sont pas encore, comme on dit, *mûrs* pour la liberté.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 22 ventôse.

Les anarchistes de Pertuis, dans le dessein d'intimider les bons citoyens pour les éloigner des assemblées primaires, ou occasionner un mouvement dont ils espéroient profiter, se livroient, depuis quelque tems, à des excès de violence envers les citoyens paisibles qu'ils insultoient & maltraitoient dans les rues de cette commune. Ceux-ci voyant leur vie en danger par les événemens qui se répétoient journellement, en portèrent plainte aux autorités locales. On ignore ce qu'elles firent pour le maintien de l'ordre; mais les agitateurs ne gardant plus de mesures, attaquèrent ouvertement les bons citoyens: ceux-ci ayant

alors demandé du secours aux communes environnantes, des détachemens s'y portèrent de tous côtés, & Aix y envoya 50 hommes. A l'approche de la force armée, les factieux se retirèrent dans une tour, d'où ils s'évadèrent lorsqu'ils se virent les plus foibles; plusieurs ont été arrêtés. Un d'eux, jacobin féroce, couvert de crimes & condamné déjà deux fois à mort par les tribunaux, s'est défendu contre ceux qui étoient chargés de l'arrêter: il a été tué, après avoir tiré du lieu où il s'étoit retranché, dix coups de fusil sur la troupe dont il étoit entouré. Au reste, tout est rentré dans l'ordre à Pertuis, & la tranquillité y est rétablie.

De Paris, le 5 germinal.

Un courrier arrivé hier a apporté l'importante nouvelle d'une victoire complète remportée par l'armée d'Italie sur les Autrichiens commandés par l'archiduc Charles. On dit qu'ils ont perdu dix mille hommes, & que l'archiduc lui-même a failli de tomber entre les mains des vainqueurs.

Le célèbre Thomas Payne est parti de Paris, le 1^{er} de ce mois, pour retourner en Amérique. Un écrivain qui annonce son départ l'appelle *un grand homme*; il a ses raisons pour lui donner ce beau titre; mais ces raisons ne sont pas connues de la France, qui depuis plusieurs années le possédoit dans son sein sans lui donner aucune marque de considération. Peu de personnes savent en France que Thomas Payne vivoit à Paris; un plus petit nombre encore ont lu les petits pamphlets qu'il a publiés depuis quelques années. Le même écrivain se console de la perte de ce grand homme par l'idée qu'il va en Amérique *soutenir les vrais principes* & réparer le mal qu'a fait aux Etats-Unis la présidence de Washington. On sait que les principes de Thomas Payne sont ceux de l'égalité parfaite de tous les hommes, & du droit de qu'on tous les citoyens de participer à tous les droits politiques. Ces *vrais principes* n'avoient pas fait fortune autrefois chez les sages Américains: ils ont été mis en action en France par les Sieyès, les Danton, les Bèspierre, les Chaumette, et qui nait sont ab illis; leur application a produit les grandes choses qui ont signalé notre révolution depuis le 2 septembre jusqu'au 9 thermidor de l'an 3.

Thomas Payne se vit cependant indignement persécuté par les mêmes disciples qu'il avoit formés ici. Indigné de cette ingratitude, il voulut établir en Angleterre ses *vrais principes*, qui y firent quelque tems beaucoup de bruit & échauffèrent beaucoup de *mobs*, & faillirent à y bouleverser en l'honneur des *droits de l'homme*; mais le gouvernement, averti par le spectacle imposant de la solution sociale du plus bel empire du continent, armé par des lois efficaces le torrent des *vrais principes*, menaçoit d'un si grand ravage. Les tribunaux de Londres prirent connoissance de la métaphysique de Th. Payne, qui, ne se soignant pas d'entrer en lice avec de tels philosophes, prit le parti d'abandonner l'Angleterre à l'incurable aristocratie & de revenir en France, où il vécut dans la plus tranquille obscurité, écrivant de petits pamphlets innocens, qu'on a peu lus & encore moins entendus.

Si l'on jugeoit que cet examen un peu sévère de la doctrine de Th. Payne est écrit par quelqu'un de ces écrivains célèbres, on se tromperoit. Celui qui écrit

Il ne connoît pas personnellement & lui reconnoît du talent, de l'originalité dans les idées & beaucoup d'esprit; est le premier qui ait fait connoître en France le livre mex du *Sens Commun*, qui fit non-seulement beaucoup de bruit, mais encore beaucoup de bien en Amérique au commencement de la guerre de l'indépendance.

P. L. R. D. J.

Le directoire exécutif cherche à renverser violemment le pouvoir judiciaire, que la constitution a créé indépendant de lui & qu'elle a voulu placer hors de ses atteintes. Le pouvoir législatif reste spectateur immobile de cette atteinte inégale; la constitution est en péril; la désorganisation s'approche; la liberté civile va bientôt n'être plus qu'un phantôme. Les institutions de la tyrannie renaissent sous de nouveaux noms; chaque jour nous perdons une de nos garanties. La procédure par jurés n'est plus une sauve-garde de tous les citoyens; elle est un privilège réservé exclusivement aux accusés de vol & d'assassinat. Les crimes contre la sûreté de l'état, que la tyrannie devoit juger révolutionnairement, sont aujourd'hui jugés militairement. Le tribunal de cassation, qui veut en vain appeler la constitution & l'indépendance des pouvoirs judiciaires, voit ses actes cassés militairement; dans quelque tems les loix se feront militairement peut-être. Telle est notre position; & nous sommes au mois de germinal; c'est ainsi qu'au lieu du terme de nos maux, que nous croyions atteindre, nous semblons rentrer dans la carrière des maux que nous avons parcourus: l'imagination ne peut en supposer de plus affreux.

Oui, sans doute, un tel état est violent; & cependant ce désordre, qui semble attaquer à-la-fois toutes les parties de notre organisation politique, ne triomphera point de la constitution. Au même moment où des autorités créées par le peuple sement ces élémens d'anarchie, le peuple se rassemble, les élections se font avec calme, les amis de la constitution voient de loin arriver des auxiliaires tant désirés, qui doubleront leurs forces; l'opinion publique se fortifie; les hommes du crime & de l'anarchie ne paroissent dans les assemblées que pour y prendre le sentiment de leur impuissance & y ranimer le sentiment de leur honte. Quelques dépositaires du pouvoir sont agités, mais la nation est tranquille; elle est tranquille, parce qu'elle est unie dans ses vœux.

Auroit-on formé le projet de troubler ce calme? voudroit-on nous placer entre la terreur qui comprime tous les mouvemens, toutes les plaintes, toutes les pensées, & l'indignation qui leur donne une explosion dangereuse? commettrait-on des abus de pouvoirs pour provoquer des excès? viole-t-on la loi pour inviter à la violer? vent-on de l'anarchie pour justifier le despotisme?

Les hommes révolutionnaires se sont trompés, s'ils ont fait ce calcul; leurs provocations au trouble resteront sans réponse. L'un d'eux a calculé (& c'est au conseil des anciens qu'il s'est exprimé ainsi) que dans quinze ou vingt jours peut-être les assemblées primaires & électorales auroient usé leur calme & leur patience. *Préparons*, s'est-il écrié, *de la poudre et du salpêtre*. Oui, sans doute, déjà ils en apportent au milieu de nous; ils se disposent à Pallumer; mais la sagesse veille; & ils n'entendent point cette explosion, qui leur serviroit de signal pour tous les membres.

Cependant le pouvoir judiciaire va-t-il rester anéanti?

Allons-nous éprouver, d'ici au 1^{er} prairial, un interregne de la constitution? Verrons-nous conduire à l'échafaud des hommes qui n'auront point été jugés constitutionnellement? Non, je ne puis croire que le corps législatif abaisse son autorité devant les haches & les faisceaux d'une dictature nouvelle. Eh! que deviendra-t-il, si, dans la balance des pouvoirs, le pouvoir judiciaire n'existe plus? Cette sauve-garde des citoyens n'est-elle pas aussi la sienne? Déjà n'usurpe-t-on pas sur lui au même moment où l'on cherche à envahir l'autorité judiciaire? Le tribunal de cassation ne connoît, aux termes de la constitution, qu'un seul vengeur des attentats qu'il se permettoit, & c'est le corps législatif. Est-ce lui cependant qui a cassé les actes de ce tribunal, qui a suspendu le cours de la justice? Une autre autorité a donc fait illégalement plus que lui-même ne pouvoit faire. Il y a donc déjà usurpation sur le corps législatif. Cette usurpation s'arrêtera-t-elle à ce premier essai? Ecoutez & répétez long-tems ces paroles du message, qui ont déjà fait frémir chacun de vous: *Les conspirateurs se vantent de trouver des appuis au sein même du corps législatif*. Ne voyez-vous pas dans ces mots je ne sais quelle avidité qui se décelé de trouver un jour, parmi vous, des complices dans les conspirations à venir. Elles seront fécondes, les conspirations à venir, ou, pour mieux dire, elles vont se multiplier à l'infini les accusations de l'imposture. Qu'en coûtera-t-il de fabriquer grossièrement des conspirations, lorsqu'elles seront jugées militairement? Qui vous dit tous les aspects qu'elles peuvent prendre? Voyez avec quelle rapidité elles ont passé du terrorisme au royalisme. Le cercle ne recommencera-t-il pas bientôt? Ne croyez donc point avoir une garantie dans l'excès même de vos opinions, ni dans la soumission servile que vous pourriez montrer aujourd'hui.

Les commissions militaires vous atteindront, vous dis-je, comme elles ont déjà atteint plusieurs de vos compagnons. Une grande partie de vous va rentrer dans la foule des citoyens, & d'ici à une année presque chacun de vous y sera rentré. Que trouverez-vous en rentrant dans vos familles? autour de vous plus de tribunaux & des commissions militaires. Votre funeste célébrité, tant de haines que vous aurez excitées pendant l'exercice ou l'abus d'un si long pouvoir, vous traduiront devant ces commissions militaires avant la foule obscure des autres citoyens.

Quant au directoire exécutif, je cherche quelle fatalité ou quel délire l'aveugle aujourd'hui. Que prétend-il en s'abandonnant tout-à-coup à une marche si violente? Sa conduite a été souvent incertaine, mais jusqu'à présent fort éloignée de cet arbitraire & de cet emportement qui caractérisent aujourd'hui chacun de ses actes. Tout ce qu'il obtiendra de soumission de la part de la session actuelle du corps législatif, lui garantit on ne peut pas moins la faveur de la session nouvelle. L'indignation publique, qu'il semble depuis quelques jours braver ou provoquer, peut-être s'exprime déjà avec franchise au sein de l'assemblée actuelle: quels ménagemens gardera-t-elle dans l'assemblée suivante? Pourquoi voudroit-il engager un combat où il s'agiroit pour lui de vaincre ou de périr; de régner comme usurpateur, ou d'être puni comme tel.

Loin de nous cette affreuse perspective de troubles & de déchiremens. Il n'est plus tems de maîtriser ni d'enchaîner les élections: qu'un ministre ose suggérer des choix à un pays conquis, le peuple français n'est pas un peuple conquis. Depuis plus de deux ans il a recouvré

en indépendance, & sa raison, sur-tout. Il envoie à la constitution de nouveaux Défenseurs, aux hommes de bien de nouveaux appuis. L'heure approche où l'on dira: *Le gouvernement a changé de maximes.*

LACRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence de LECOINTE-PUYRAVEAU.

Séance du 5 germinal.

Un citoyen adresse une pétition au conseil, par laquelle il se plaint de ce qu'au mépris d'une loi formelle des vétérans ont voté dans des assemblées primaires.

Cette pétition est renvoyée à l'examen d'une commission.

Des citoyens de Valenciennes soumettent au conseil la question de savoir si l'on doit regarder comme nulles les opérations des assemblées primaires qui ne sont pas divisées en plusieurs bureaux, quoiqu'elles fussent composées de plus de 200 membres.

La loi, dit Dumolard, ne prononce dans ce cas aucune peine; le conseil doit donc passer à l'ordre du jour.

Cette proposition est adoptée.

Sur la proposition de Duprat, le conseil prend une résolution, portant en substance que les jurés qui ne se rendront pas à leur poste, seront condamnés, savoir, ceux d'accusation à 25 livres d'amende & dix jours de prison, & ceux de jugement à vingt jours de prison & 50 liv. d'amende.

Ces jugemens seront sans appel & affichés aux frais des délinquans.

Ne seront exceptés que les jurés qui prouveront qu'ils étoient malades ou retenus par une force majeure.

Une petite niece de Fénélon réduite à la plus extrême misère, sollicite des secours. Cette infortunée, dit Chénier, a vu périr sur l'échafaud tous ses parens sous le régime horrible de Robespierre; ils n'étoient coupables que du crime de porter un nom à jamais vénérable & aussi cher aux lettres qu'à la vertu. Après le 9 thermidor elle reçut quelques secours, mais en assignats.

Chénier demande que la commission des dépenses fasse incessamment un rapport sur cette pétition. — Ordonné.

Après s'être occupé quelques instans des transactions, sans qu'il y ait eu de résultat, le conseil s'est formé en comité général pour entendre le rapporteur de la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.
Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 5 germinal.

Sur le rapport de Dupré-Dassé, le conseil approuve une résolution du premier germinal, qui rapporte l'art. 4 de la loi du 21 prairial, an 3, relatifs aux biens des individus qui ont été mis hors de la loi, à raison des conspirations & révoltes qui ont éclaté le 9 thermidor.

Sur le rapport de Bazache, le conseil approuve la résolution du 20 ventôse, relative aux minutes des commissaires au ci-devant Châtelet de Paris.

Le ministre de la guerre écrit au conseil qu'il a pris que la commission chargée de l'examen des comptes des ministres, a trouvé le sien inexact & informe. Il déclare qu'il n'a envoyé aucun compte & qu'il désavoue celui qui a servi au travail de la commission; mais joint à sa lettre un autre compte qu'il soumet à l'examen du conseil.

Lacué demande que ce nouveau compte soit examiné par la même commission.

Baudin répond que le conseil ne peut correspondre qu'avec le directoire, & qu'ainsi il ne peut soumettre à un examen que les comptes qui lui sont adressés par le directoire lui-même. Il demande en conséquence l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté. Le conseil ordonne en outre la suspension de l'impression de la partie du rapport de Barbé-Marbois, qui concerne le ministre de la guerre.

L'ordre du jour amène la discussion sur le droit de passe.

Regnaud & Creuzé-Latouche parlent en faveur de la résolution, & Dalphonse contre.

La continuation de la discussion est ajournée.

Bourse du 5 germinal.

Amsterdam 60 $\frac{1}{8}$, 61 $\frac{2}{8}$, 61.	Lausanne..... 1 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$.
Idem courant..... 58 $\frac{1}{8}$.	Londres.... 24 l. 5 s., 24.
Hambourg..... 191, 190.	Inscript.... 8 l. 5 s., 2 s.
Madrid..... 11 l. 5 à 7 s. $\frac{1}{2}$.	Bons $\frac{3}{8}$ 8 l. 12 s. $\frac{1}{2}$; 17 $\frac{1}{2}$, 11.
Madrid effect.... 13 l. 10 s.	Mandat... 45 s., 44 $\frac{1}{2}$, 48.
Cadix..... 11 l. 5 s.	Or fin..... 102 liv. 10 s.
Cadix effective... 13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg. 50 l. 11 s. 3 d.
Gènes..... 93 $\frac{1}{4}$, 92.	Piastre..... 5 liv. 4 s. 9 d.
Livourne..... 102.	Quadruple..... 79 l. 5 s.
Bâle..... 1 $\frac{1}{4}$, 3 $\frac{1}{8}$.	Ducat d'Hel..... 1 l. 7 s. 6 d.
Lyon..... au pair.	Souverain..... 33 l. 15 s.
Marseille..... idem.	Guinée..... 25 l.
Bordeaux..... 1 bénéf.	

Esprit $\frac{3}{8}$, 455 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 10 s. — Café Martinique, 21 s. — Café Saint-Dominique, 1 liv. 18 s. — Sucre de Bourbon, 2 liv. 7 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 4 s. — Sucre de Marseille, 21 s. 3 d. — Chandelle, 13 s. — Sel, 15 s. le $\frac{3}{8}$.

Dissertation sur l'usage d'une poudre Purgative Odorante, convenable à tout âge aux deux sexes. A Paris, chez l'auteur, le Citoyen Maigrot, médecin des divisions Poissonniere, du Nord & Bourdon de Paradis, n°. 5, fauxbourg Denis. Prix de la *Dissertation* 2 s. de la poudre 10 sols, pour les pauvres 5 sols.

Les Croyable au Perron. La Folie du Jour. Point de Conscience. Trois estampes à la manière anglaise, d'un dessin élégant, moelleux, & d'un effet piquant. A Paris, chez l'auteur, rue de Mathurins, n°. 534, & chez tous les marchands de nouveautés. Prix 3 liv.

Collection des Loix fondamentales de la république française. volume in-18 de 400 pages. Prix, 2 liv. & 2 liv. 5 sols francs port. A Paris, chez Régent & Bernard, libraires, quai des Augustins, n°. 37; à l'imprimerie du journal des *Campagnes et des Armées*, rue de Varennes, fauxbourg Germain, n°. 650; chez Lechaud, rue de la Sourdiere, n°. 45; & au Cabinet Littéraire Girardin, au jardin Egalité.